



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ED 2100/10

27 octobre 2010
Original : anglais

F

Informations à fournir avant le 10 janvier 2011 :

- **Normes nationales de qualité**
- **Coûts de production 2000/01 à 2009/10**
- **Emplois générés par le secteur du café**
- **LMR de pesticides - rappel**

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et les invite à fournir des informations sur les questions suivantes :

- **Normes nationales de qualité :** Les Membres sont invités à envoyer les informations les plus récentes sur leurs normes nationales de qualité applicables au café, notamment les systèmes de calibrage et de classification, accompagnées des documents pertinents selon que de besoin, dans l'objectif d'une actualisation des normes de qualité lors d'une future session du Conseil.

2. Les Membres qui n'ont pas encore répondu à ED-2087/10 sont invités à envoyer les informations suivantes :

- **Coûts de production 2000/01 – 2009/10 :** Les Membres exportateurs sont invités à fournir des estimations des coûts de production dans leurs pays pour chaque année caféière entre 2000/01 et 2009/10, compte tenu des facteurs pertinents, notamment la main d'œuvre, les engrais, les traitements post-récolte etc. Il serait également souhaitable que les Membres fournissent des détails sur la méthode et les variables utilisées pour calculer ces coûts.

- **Emplois générés par le secteur du café :** Tous les Membres sont invités à envoyer des données sur les emplois générés dans leurs pays par l'ensemble de la filière café, y compris la culture, la transformation, la commercialisation, la logistique, le commerce et l'industrie. Si elles sont disponibles, des données sur la répartition des emplois par sexe seraient également souhaitables.

• **Limites maximales des résidus de pesticides :** Les Membres sont invités à envoyer les informations suivantes:

- le détail des LMR des pesticides employés dans la production du café ;
- le détail de la méthode employée pour calculer les LMR de pesticides ainsi que des copies des études et autres données pertinentes pour permettre aux autres Membres de revoir leurs tolérances en matière de pesticides.

3. Il serait souhaitable que ces informations parviennent au Secrétariat avant le **10 janvier 2011** au plus tard, de façon que des rapports puissent être préparés pour examen par le Conseil à sa 106^e session, du 28 au 31 mars 2011.